

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Seine Amont / La Bassée »

Vendredi 6 avril 2012, de 09h30 à 13h

Salle du Conseil de la Communauté de communes des Deux fleuves

29 av. du Général de Gaulle, 77130 Montereau-Fault-Yonne

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat, représenté par la DRIEE, et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Seine amont / la Bassée » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite de nombreuses interventions :

- pour clarifier les différents niveaux d'opposabilité juridique et s'enquérir des effets réels du SRCE sur les documents d'urbanisme. L'obligation de prise en compte des PLU et SCOT est confirmée par la maîtrise d'ouvrage qui rappelle par ailleurs que cette notion peut être analysée d'une jurisprudence développée au travers du SDAGE.
- pour insister sur le besoin d'articulation du SRCE avec l'ensemble des politiques publiques, le SDRIF sur le point d'être voté et les politiques de l'eau en particulier,
- pour proposer de s'intéresser plus en amont à la création ou restauration de continuités écologiques Nord-Sud qui permettraient de répondre plus efficacement aux conséquences des dérèglements climatiques

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité.

Ils permettent de clarifier certains **points transversaux** :

- les objectifs poursuivis par la démarche de consultation qui, outre son aspect informationnel, vise à enrichir, et éventuellement corriger, les études réalisées grâce aux apports des acteurs locaux. Il est de plus rappelé qu'une procédure officielle de consultation aura lieu plus tard dans l'année sur une version plus avancée du travail.
- la présence d'une sous-trame « grandes cultures », une des spécificités du SRCE francilien, dont la cohérence interrégionale est questionnée mais dont l'intérêt est souligné.
- le découpage du territoire dans le cadre des ateliers territoriaux qui n'a été opéré qu'afin de faciliter leur organisation et qui n'aura aucune incidence sur le document final.
- la prise en compte des études et projets locaux dont plusieurs sont mentionnés et qui, si l'exhaustivité n'est pas possible, viennent cependant largement étayer le travail.
- la composition exacte des guildes utilisées. La pertinence des choix effectués est éclairée par un rappel du respect de la liste de cohérence nationale et de la validation du CRSPN. Des divergences sur le choix du cerf subsistent.
- la méthode d'identification et de représentation des corridors, pressions et obstacles dans les différentes sous-trames, ainsi que le degré de précision de leur qualification dans la légende, jugé parfois insuffisant.
- la lecture des cartes dont l'échelle pose de nombreux problèmes de compréhension et d'interprétation. La police utilisée pour le nom des villes est quant à elle jugée trop grosse.

Des observations spécifiques à certaines cartes

1. *réservoirs de biodiversité* : la méthode d'identification des réservoirs soulève des interrogations qui permettent de rappeler que cette carte répond à une demande nationale et ne constitue qu'un socle minimal largement complété dans le travail du bureau d'études Ecosphère.
2. *sous-trame boisée* : l'attention est attirée sur l'allée royale qui constitue une continuité intéressante entre les forêts de Sénart et de Rougeau.
3. *sous-trame herbacée* : l'ajout d'une guilda calcicole et son traitement cartographique posent des problèmes de lecture auxquels il est proposé de remédier par une différenciation nette dans la légende ou la constitution d'une seconde carte.
4. *sous-trame grandes cultures* : le manque de prise en compte des modes de gestion produit un rendu jugé trop théorique. L'absence de « front urbain au contact du continuum » sur Melun étonne quant à lui.
5. *sous-trame bleue* : il est proposé de remplacer la mention « obstacle à l'écoulement » par « obstacle à la continuité », mais aussi de différencier, des autres, les passages canalisés des cours d'eau. La possible sous-évaluation des connexions à l'intérieur de la forêt de Fontainebleau est avancée et il est finalement conseillé d'utiliser les travaux de la Fédération de pêche de Seine-et-Marne pour compléter le travail.

Des précisions sur les caractéristiques du territoire

Des informations sont apportées par les participants pour compléter ou préciser les premiers rendus cartographiques :

- la présence de projets de bassin et de canal à grand gabarit sur la Bassée
- l'épandage de traitements phytosanitaires dans cette même zone
- le manque éventuel de données sur les collisions dans la forêt de Fontainebleau
- l'organisation à Thoury-Férottes d'une enquête publique relative à la suppression d'une partie des emprises sur l'Orvanne.

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Vous avez peut-être des questions sur ce qu'on vous a présenté ? Sur l'articulation entre les démarches, sur le calendrier, sur la portée du schéma, on a souvent eu des questions sur ces sujets là, des participants qui souhaitaient en savoir un peu plus sur cette démarche. Si c'est le cas n'hésitez pas.

Marie-Paule DUFLOT, Ile-de-France Environnement : Je voudrais dans un premier temps que vous nous repreciez les différences entre prise en compte, compatibilité, etc., parce que je pense que c'est allé trop vite, et également l'opposabilité oui ou non de cette étude trame verte et bleue une fois qu'elle sera mise en œuvre.

Et, deuxième chose, l'articulation avec le nouveau SDRIF qui va être voté relativement bientôt, d'après ce que j'ai compris, c'est-à-dire avant que le nouveau SRCE soit voté. Donc au niveau des associatifs on aimerait qu'il y ait une prise en compte forte de ce SRCE dans le SDRIF même si l'élaboration n'est pas terminée.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Je vais répondre à la première question. Concernant l'opposabilité : vous l'avez entendu, le SRCE est un document opposable. C'est une forme d'opposabilité que celle de la prise en compte qui est prévue par les textes. Vous savez que l'opposabilité va de la conformité à la prise en compte, la conformité étant le niveau le plus élevé pour la portée d'un document. C'est l'obligation d'identité positive de la norme inférieure à la norme supérieure, cette conformité ne permet aucun écart. La compatibilité dit que la norme inférieure ne doit ni contrarier, ni empêcher, l'application de la norme supérieure.

Marie-Paule DUFLOT, Ile-de-France Environnement : Est-ce que vous pourriez nous donner un exemple pour illustrer ces histoires de normes inférieures, normes supérieures ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : La norme inférieure ici serait le SCOT ou le PLU, et la norme supérieure serait le SRCE. La norme inférieure est le document qui doit être conforme, ou compatible, ou qui doit prendre en compte. Dans le cas de la conformité il y a une obligation d'identité stricte, dans ce cas le SCOT devrait suivre, sans aucun écart, le document supérieur. Dans le cas de la compatibilité il ne doit ni empêcher ni contrarier. Dans le cas de la prise en compte il ne doit également ni empêcher ni contrarier : c'est une forme de compatibilité, mais elle rend possible l'exception sous réserve qu'elle soit motivée. C'est comme cela que le législateur a entendu définir la portée juridique de ce document, je pense que ça a fait l'objet de très longs débats. Je pense que l'on doit, assumer collectivement ce choix en ayant en tête que le SRCE devra au mieux favoriser cette prise en compte. Je pense que ça donne aussi le niveau d'ambition du document.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On va maintenant répondre à la deuxième question qui avait été posée qui concerne l'articulation entre le SRCE et le SDRIF en cours de révision actuellement.

Hélène COLAS, Conseil régional d'Ile-de-France, chargée de mission « SRCE » : Effectivement ces deux documents sont concomitants. Le SDRIF est en cours de révision, nous sommes en cours d'élaboration du SRCE, et nous allons certainement avoir les éléments nécessaires au SDRIF avant que le document soit totalement terminé. Nous travaillons régulièrement avec la maîtrise d'ouvrage qui est également faite par la Région mais aussi l'IAU, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, que nous voyons régulièrement afin d'avoir des points d'actualité et de faire les croisements entre les deux exercices. Donc le SDRIF doit bien prendre en compte les enjeux du SRCE et les continuités écologiques. Et je vous rappelle que, dans tous les cas, les éléments du SRCE seront sortis avant les éléments du SDRIF.

Florent HEITZ, Association pour la Reconnaissance de Noisement, l'Aménagement de son Site et la Sauvegarde de son Environnement Naturel (ARNASSEN) : Ma question est très simple. Comme le SDRIF, le SRCE ne sera pas opposable juridiquement. Je m'explique. Un PLU qui ne respecterait pas le SRCE ne serait pas attaquable sur cet argument là, comme pour le SDRIF d'ailleurs. Dans une argumentation juridique dire que le SDRIF comprend telle chose n'est pas opposable.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Je ne peux pas me mettre à la place du juge mais en tout cas il nous laisse prévoir que si. On connaît la jurisprudence autour du SDAGE qui a notamment produit de la jurisprudence sur la prise en compte, où ce terme a effectivement servi d'appui à un contentieux. Donc, le SDRIF doit prendre en compte le SRCE, comme les PLU et les SCOT, et sur ce terme là on peut dire qu'il y a bien une notion d'opposabilité qui oblige le document à justifier ses choix et les motiver.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : J'espère que cela répond bien à votre question, et on aura de toute façon l'occasion d'en discuter à la pause si vous souhaitez avoir plus de précisions sur ce sujet. Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette démarche SRCE dans son ensemble avant qu'on entre plus particulièrement dans la méthodologie ? Je vous propose donc de continuer, on va faire un point maintenant sur la méthode qui a permis au bureau d'études Ecosphère de pouvoir proposer les cartes dont on va discuter.

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Stanislas LAMARCHE, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) : A l'ONEMA nous sommes surtout impliqués dans la trame bleue. Donc à ce titre j'aurais deux questions. La première serait de savoir si vous avez ajouté à la liste qui a été validée par le CRSPN la grande alose qui a été vue à deux reprises sur le territoire. Notamment, pas loin d'ici, un juvénile qui a été capturé à la Grande Paroisse et l'autre sur Villiers-sur-Morin. J'avais pris contact avec le CRSPN en leur donnant ces références et c'est important de les intégrer à ces listes là de façon à ce que les programmes de restauration d'ouvrages entrepris dans le secteur prennent en compte sur le plan technique la présence de l'espèce et les équipent au mieux. C'était ma première question.

La deuxième. Vous avez fait état de la Bassée qui est un réservoir biologique très important. J'ai été appelé en début de semaine, mardi dernier, par des riverains se plaignant de traitements aériens de traitements phytosanitaires dans une réserve naturelle. Donc la question est de savoir si un document d'incidence a été produit et de savoir si la DRIEE a été avisée de ces traitements. Document d'incidence qui est obligatoire puisqu'il y a des espèces visées par l'annexe 4 de la directive Habitat, des poissons qui se nourrissent de plancton et de diptères chironomidés. Le professeur Barbot que vous citez en début présente un collectif de chercheurs contre ces pratiques.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci beaucoup, on va peut-être commencer par la première question sur les espèces.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Merci de cette remarque. Effectivement, en Ile-de-France la liste des espèces dites de cohérence a été complétée par des espèces régionales, dont une liste importante de poissons et d'écrevisses. Et la grande alose fait effectivement partie de la liste. Elle est longue mais on pourra la regarder en détail à la pause si vous le souhaitez. Vos remarques sur la grande alose ont bien été entendues.

La deuxième, concernant la Bassée, merci de vos informations. Je ne suis pas en lien direct avec le suivi des sites Natura 2000, mais je vais relayer ces informations et nous reviendrons vers vous s'il y a des éléments à y apporter. Je ne peux pas vous répondre tout de suite mais j'ai bien noté l'alerte en tout cas.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Caroline. Est-ce que vous avez d'autres questions sur la méthode avant qu'on ne passe à l'analyse des résultats qui ont permis d'élaborer cette méthode ?

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière : Je voudrais rappeler à l'assemblée que nous sommes opposés à la prise en compte du Cerf dans la TVB. Ce n'est pas une espèce rare, c'est une espèce en voie d'extension dans cette région qui pose d'énormes problèmes. Et nous aimerions tout particulièrement que les corridors soient étudiés de manière à ce qu'il n'arrive pas là où il n'est pas présent ou déjà en surpopulation. Donc je tiens à redire la position du centre régional de la propriété forestière, nous avons fait un courrier à ce titre là, concernant le Cerf.

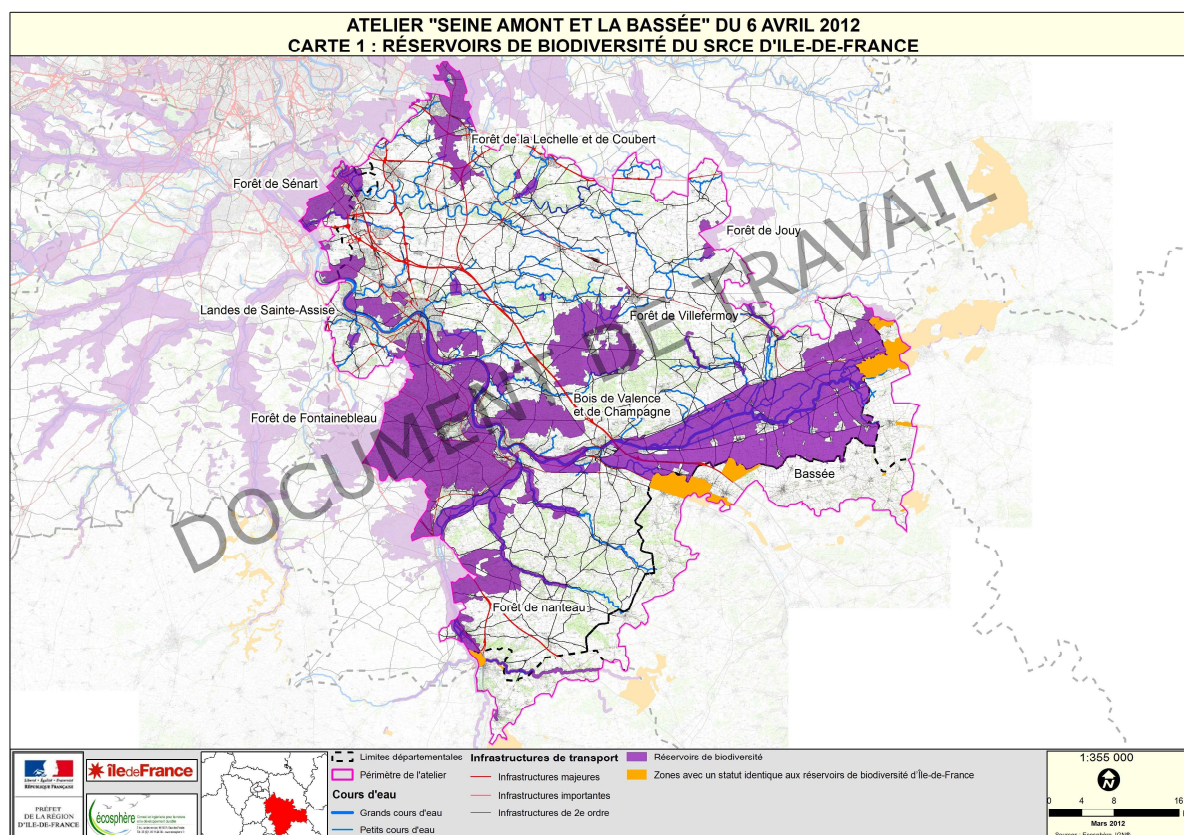
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie, votre contribution est notée et figurera dans le compte rendu. Est-ce que certains d'entre vous souhaiteraient réagir sur cette explication méthodologique apportée ?

Franck JACOBEE, Office national des forêts de Fontainebleau : Je voudrais avoir un exemple ou deux d'espèces outils, afin de savoir ce que vous faites avec, comment elles vous servent.

Maxime ZUCCA, Natureparif : On va les décrire pour chaque sous-trame après peut-être.

Franck JACOBEE, Office national des forêts de Fontainebleau : D'accord, pas de souci.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Marie-Paule DUFLOT, Ile-de-France Environnement : Est-ce qu'il est possible de zoomer sur la carte ou pas ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Pas aujourd'hui, non.

Marie-Paule DUFLOT, Ile-de-France Environnement : Donc vous aviez dit que dans ces réservoirs on prend bien en compte les réserves naturelles ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui.

Marie-Paule DUFLOT, Ile-de-France Environnement : Là je ne vois pas apparaître la réserve naturelle de Montereau qui va bientôt devenir régionale...

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est parce qu'elle ne l'est pas encore.

Marie-Paule DUFLOT, Ile-de-France Environnement : Pour laquelle l'inventaire est en cours, je pense qu'il est absolument nécessaire de la faire figurer. Et aussi bien sûr vous voyez la Bassée et la suite de la vallée de la Seine, au niveau du SCOT Seine-et-Loing qui est en cours actuellement, il y a nécessité de faire figurer sur le coteau calcaire rive droite de la Seine une continuité par laquelle passe justement cette réserve naturelle alors que pour l'instant sur la carte on ne voit qu'un grand blanc sur ce secteur.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour vos contributions, vous allez voir que nous n'allons pas systématiquement avoir des éléments de réponse à vous apporter, on note cependant l'intégralité de celles-ci et un travail précis sera fait pour aller étudier la possibilité ou pas d'intégrer ces zones dans les réservoirs de biodiversité. Je redis ce que dit souvent Ecosphère quand ils sont présents dans ces réunions, c'est-à-dire que la carte des réservoirs de biodiversité est peut-être la moins parlante, par rapport aux sous-trames, parce qu'elle est très cadrée d'un point de vue réglementaire, pour résumer. Et donc certaines peuvent ne pas y apparaître mais ont quand même été prise en compte par le bureau d'études Ecosphère. C'est-à-dire que le travail réalisé s'affranchit un peu de cette réglementation qui conduit à élaborer la carte qui vous est présentée. Est-ce que vous avez d'autres remarques, d'autres interrogations ?

Guy LARGILLIERE, président de l'association Environnement Bocage Gâtinais : C'est au sujet du bocage gâtinais qui est un ensemble de petits bois comme on définit le bocage. C'est dans le sud, sud, est-ce que l'on peut considérer cela comme une réserve de biodiversité, parce qu'il y a, comme vous l'avez dit, l'Orvanne et le Lunain, et puis on a des carrières qui se sont créées, qui sont maintenant en friche et qui sont des réserves d'animaux divers.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, alors est-ce que vous voulez apporter des éléments de réponse ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Vous allez voir tout à l'heure dans la carte de la sous-trame boisée, que le bocage gâtinais représente un sous-ensemble homogène en termes de connectivité, donc il est complètement pris en compte par le bureau d'études Ecosphère. Comme vous l'a rappelé Jeanne la carte des réservoirs de biodiversité c'est simplement le minimum à connecter, cela ne veut pas dire que ce sont les seuls ensembles à connecter. En fait elle est plutôt la réponse à une demande nationale de faire figurer ces cartes dans le SRCE. Mais pour ce qui est de la modélisation, les réservoirs de biodiversité ne sont pas pris en compte en tant que réservoirs de biodiversité, ils sont pris en compte en tant qu'habitats favorables, et donc, à ce titre, sont également prises en compte les zones qui ne sont pas classifiées réservoirs de biodiversité.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, alors est-ce vous vouliez peut-être compléter ces informations ?

Florent HEITZ, association ARNASSEN : Ma question porte sur les limites de votre cartographie. C'est-à-dire que cette après-midi vous allez parler de la zone du Gâtinais, connexe. Est-ce que ça se recoupe, est-ce que ça ne se recoupe pas ? Je suis un peu inquiet là-dessus, est-ce que c'est vraiment une limite pure et dure ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Non, il n'y a absolument pas de limite, c'est simplement pour cet atelier aujourd'hui qu'on a des découpages.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Peut-être pour compléter, je vais vous répondre. C'est un découpage qui n'est pas scientifique, c'est moi qui l'ai fait. C'est un découpage de concertation, le but était d'organiser une réunion où on ne serait pas toute l'Ile-de-France au même endroit. Donc il y a un découpage un peu arbitraire, on s'est appuyé sur un maximum de références, la situation agricole, on a regardé évidemment les éléments d'ordre écologique, l'occupation du sol, etc., pour essayer de faire des ensembles cohérents. Il n'empêche que c'est vraiment un découpage de concertation qui n'aura pas du tout sa place dans le schéma. Donc il ne faut pas lui donner plus d'importance que cela. Ensuite, de façon plus précise, le recouvrement entre deux zones est de l'ordre d'une commune pour essayer de faire en sorte qu'il n'y ait quand même pas un découpage stricto sensu. Et puis au-delà, vous allez le voir, sur les cartes on voit le territoire qui nous concerne, mais on voit aussi ce qu'il y a

autour, et dans nos propos, dans nos échanges, on n'est pas obligés de se focaliser purement sur ces limites. Si vous voyez des choses à côté qui vous semblent importantes à commenter ou à détailler, on est vraiment là pour les écouter.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Bertrand LIENARD, syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart : J'aurais une petite question et une remarque à la fois. La première c'est que pour être considéré comme un corridor forestier il faut que les trois guildes puissent passer ? C'est bien ça ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui, plus ou moins.

Bertrand LIENARD, syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart : Parce qu'en fait, entre le massif de Sénart et celui de Rougeau il y a un aménagement intéressant qui s'appelle l'allée royale et qui, je pense, peut constituer une continuité écologique intéressante. Elle n'est pas du tout prise en compte et je pense que c'est en tout cas un enjeu important dans le sens où on voit que la forêt de Sénart est entourée par un front urbain dans quasiment tout son ensemble, sauf au sud, et justement le passage de cette allée royale. Et donc ce serait intéressant de la faire apparaître.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci beaucoup pour cette précision. Je vous amène le micro...

Roland RODDE, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne : Je ne sais pas si c'est lié au fait que sur la carte Melun soit écrit en très gros, mais j'ai l'impression qu'on n'a pas de continuité qui apparaît sur la carte, côté est et côté ouest de Melun pour rejoindre la Brie. Est-ce que c'est lié au fait que Melun soit écrit en trop gros et qu'on ne le voie pas, ou est-ce qu'il n'y a pas de continuité qui apparaît ?

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je ne pense pas qu'on puisse être en mesure de vous répondre tout de suite, puisque effectivement il y a question de lisibilité de la carte. Mais par contre on va transmettre ces informations à Ecosphère qui va enlever le Melun, voir ce qui est en dessous, et puis aviser en fonction.

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Je pense que la réponse est peut-être dans l'effet d'échelle parce que là on est quand même au 1/355 000^{ième}, donc si on zoomait ... Et les continuités n'ont été faites que sur le vert foncé, et là on a une continuité entre le vert clair et le vert foncé. On a une continuité effective, je pense, mais le corridor n'est pas dessiné parce qu'on n'a pas les trois guildes d'espèces.

Roland RODDE, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne : C'est un secteur important, ce serait dommage de passer outre dans le SRCE, notamment avec les projets qu'il y a.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : C'est noté, et, encore une fois, comme on peut travailler un peu sur l'échelle de la carte qui vous est présentée, derrière on note qu'il y a besoin d'aller vérifier que cette information est réellement présente ou pas quand on zoome, et puis, si elle ne l'est pas, d'essayer de réfléchir à pourquoi.

Florent HEITZ, association ARNASSEN : J'interviens parce qu'il y a quelques semaines on a eu une présentation de l'AEV (Agence des espaces verts), avec un cabinet qui s'appelle Asconit, sur la zone du PRIF (périmètre régional d'intervention foncière) de Bréviande et de Rougeau. On a eu une présentation très précise de tout cela, avec des enjeux écologiques qui nous ont été détaillés. Je peux même vous présenter sur mon ordinateur ce qu'ils nous ont montré, et vous verrez qu'il y a un sacré écart entre la continuité écologique entre Rougeau et Bréviande, et ce que vous faites figurer.

D'autre part, la deuxième question que je voudrais vous poser c'est dimension des corridors écologiques. Parce qu'effectivement, peut-être que pour les papillons on n'a pas besoin d'un couloir très large, par contre pour d'autres espèces, comme les oiseaux, etc., quelle est la taille que vous avez prise en compte ? Merci.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Maxime je te laisse répondre à cette deuxième question, sur la première ça sera Caroline.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Effectivement on a connaissance, et souvent elles ont été transmises, d'études qui permettent d'avoir une compréhension beaucoup plus fine du territoire. À cela j'ai deux réponses. La première c'est que le travail qui vous est restitué là, vous avez vu que son échelle est le 1/350 000^{ième}. On a parlé de l'effet d'échelle, on a beaucoup de choses qu'on pourrait voir, que malheureusement vous ne voyez pas, mais qui sont intégrées, qui sont dans l'analyse. L'échelle de restitution finale sera le 1/100 000^{ième}, et l'échelle d'analyse d'Ecosphère descend jusqu'au 1/25 000^{ième}. Je ne sais pas à quelle échelle se situent les travaux de l'AEV qui, normalement, pour la plupart, ont été intégrés au document. Ce que je voulais vous dire c'est que d'une part il y a l'effet d'échelle de la carte que vous avez sous les yeux aujourd'hui, qui de ce fait évacue un certain nombre d'informations qui pourtant sont dans l'étude. Et, d'autre part, s'il y avait des études dont nous n'aurions pas eu connaissance on le verra avec Ecosphère. Mais ce dont vous parlez précisément est, je crois, bien dans l'étude, donc il ne devrait pas y avoir d'incohérence.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors peut-être, avant de passer la parole à Maxime, un complément d'Hélène.

Hélène COLAS, Conseil régional d'Île-de-France, chargée de mission « SRCE » : Juste pour compléter et vous dire que j'ai été personnellement conviée à cette réunion. Je n'ai pas pu m'y rendre mais j'ai les informations dont vous parlez, j'ai la présentation, et donc si Ecosphère n'a pas pu les prendre en compte je leur transmettrais directement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Et puis, peut-être une réponse sur la deuxième partie.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je n'ai pas vraiment d'éléments sur la largeur des corridors. C'est à l'échelle du pixel, ensuite c'est une modélisation. Ce n'est pas forcément nécessaire non plus d'avoir un effet « largeur des corridors ». Peut-être qu'ils ont travaillé dessus, on va leur poser la question. C'est un mélange des trois guildes d'espèces qui ont été prises en compte pour ces corridors, mais je crois que le plus important d'entre eux c'était les ongulés, qui étaient les principaux visés. Il y a déjà eu quelques petites améliorations de ces cartes lors de ces ateliers justement, de méthodologie. Avant on considérait systématiquement que les rivières étaient des éléments fragmentants alors que différentes interventions des différents ateliers ont incité le bureau d'études Ecosphère à ne pas considérer les cours d'eau comme fragmentants parce qu'un grand nombre d'animaux peuvent les traverser à la nage ou les survoler dans le cas des chiroptères.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Une petite précision concernant la taille minimum pour une tache en fonction des guildes qui ont été utilisées et qui varie en fonction des besoins de l'espèce. Donc pour le cerf c'est 1000 hectares, pour les grands mammifères 200 hectares, et quand Ecosphère a travaillé avec les papillons des pelouses calcicoles la tache minimum c'est 1 hectare. Donc il y a adaptation du modèle en fonction des besoins de l'espèce.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour vos réponses.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Deux remarques. La première c'est que vous nous présentez une carte au 1/355 000^{ième}, les précédents ateliers on était plutôt vers les 1/200-250 000ième. Or c'est un territoire extrêmement complexe, on intègre deux grosses zones, Fontainebleau et la Bassée, et je trouve extrêmement dommage d'être à cette échelle là qui est pratiquement illisible.

Et la seconde. Je ne comprends pas toujours pourquoi quelquefois certaines routes qui figurent en gris, donc a priori les moins problématiques, sont considérées comme des obstacles, et sur la Bassée aucune d'entre elle n'est considérée comme un obstacle, alors qu'elles sont de la même catégorie. Et à certains endroits, notamment dans la partie sud, mais en dehors du secteur qui nous concerne, on a des éléments, des corridors, qui arrivent à traverser des trames très, très faibles avec un seul cortège à priori, et à d'autres endroits ça ne passe pas. Je m'interroge un petit peu sur l'homogénéité de la carte et donc sur les détails qu'on ne voit pas.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette intervention, on en prend note. C'est un petit peu le type de réponse que je vous faisais tout à l'heure, c'est vraiment le genre de points sur lesquels vous attirez notre attention et à l'issue de la réunion on va aller réfléchir, en zoomant pour voir où on en est. Le format de la carte est toujours un biais, c'est aussi lié aux contraintes d'impression, d'affichage, pour qu'on puisse travailler dans un atelier, c'est un peu les limites de la concertation.

Marc LAPORTE, Centre régional de la propriété forestière : Deux remarques. Sur Fontainebleau, le massif, il n'apparaît pas de points de collision, est-ce que vous n'avez pas l'information ou est-ce qu'il n'y a pas de points de collision ?

Et deuxième remarque, sur le Gâtinais, à l'Est de Nemours, vous avez l'exemple même du corridor écologique. Vous avez fait un continuum sur des petits massifs qui représentent moins de 1000 hectares, il y a des triangles « points de fragilité des corridors », ces triangles c'est pour quelle espèce ? Ce ne sont pas des zones où le cerf doit se développer, vous faites des corridors, il va y avoir des problèmes notables là-dessus. Donc ces points de fragilité des corridors, est-ce que c'est pour le cerf ? Est-ce que c'est pour la chauve-souris ? Voilà, vous avez sur ce secteur l'exemple même de l'impact de l'étude du corridor du cerf qui n'est pas du tout adapté à la région.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour votre intervention, peut-être quelques éléments de réponse que Maxime peut vous apporter.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Ici, typiquement dans le gâtinais bocager ça va plutôt concerner les chauves-souris ces points de rupture, les collisions avec les voitures qui sont extrêmement fréquentes, ça peut aussi être des points de rupture liés à une urbanisation un peu trop présente à un endroit qui empêche également les papillons de passer c'est surtout les infrastructures routières pour les chiroptères. Et les cerfs, en forêt de Fontainebleau. Pour les collisions, je ne dispose pas de la base de données mais je pense effectivement comme je vous l'ai dit tout à l'heure qu'elle n'est pas exhaustive et que là les données ne devaient pas être connues.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Pour rebondir, si vous avez des données là-dessus n'hésitez pas à les transmettre. Comme vous le voyez, il y a certaines lacunes dans les bases de données existantes. L'un des objectifs de ces ateliers est aussi d'inciter tous les acteurs franciliens qui disposent de données à pouvoir les faire remonter afin qu'elles soient plus largement partagées et valorisées dans le cadre du SRCE.

Franck JACOBEE, Office national des forêts : Vous me dites si je comprends bien. On a une carte qui est en fait le résultat d'un algorithme avec des présupposés, de taille, etc. Mais les espèces ne fonctionnent pas toujours bien en fonction de l'algorithme, quelque fois on est surpris. Il y a des animaux, les cerfs par exemple, qui font une trentaine de kilomètres pour le brame et qui ne prennent pas du tout les chemins qu'on avait théoriquement voulu. Vous attendez de nous une contribution qui permette de découvrir ces corridors naturels, c'est bien ça ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Exactement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci d'avoir précisé les objectifs de ces ateliers. Effectivement, c'est bien l'idée de confronter le modèle numérique qui est quand même réalisé à partir de très nombreuses études, d'entretiens avec des experts, et par des gens qui connaissent très bien le territoire francilien. Néanmoins on a quand même besoin de votre retour du terrain pour pouvoir modifier ce qui ne serait pas apparu. Est-ce qu'il y a encore une ou deux interventions ? Et après on va vraiment devoir passer à la prochaine carte.

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Donc cela veut bien dire que l'on pourrait avoir dans la carte finale un corridor forestier qui passe sur du vert foncé et du vert clair ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui.

Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Merci, c'était une précision.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette intervention.

Florent HEITZ, association ARNASSEN : Excusez-moi mais il y a aussi un petit problème qui concerne les oiseaux migrateurs. Nous, on constate, parce qu'on habite à proximité, entre la forêt de

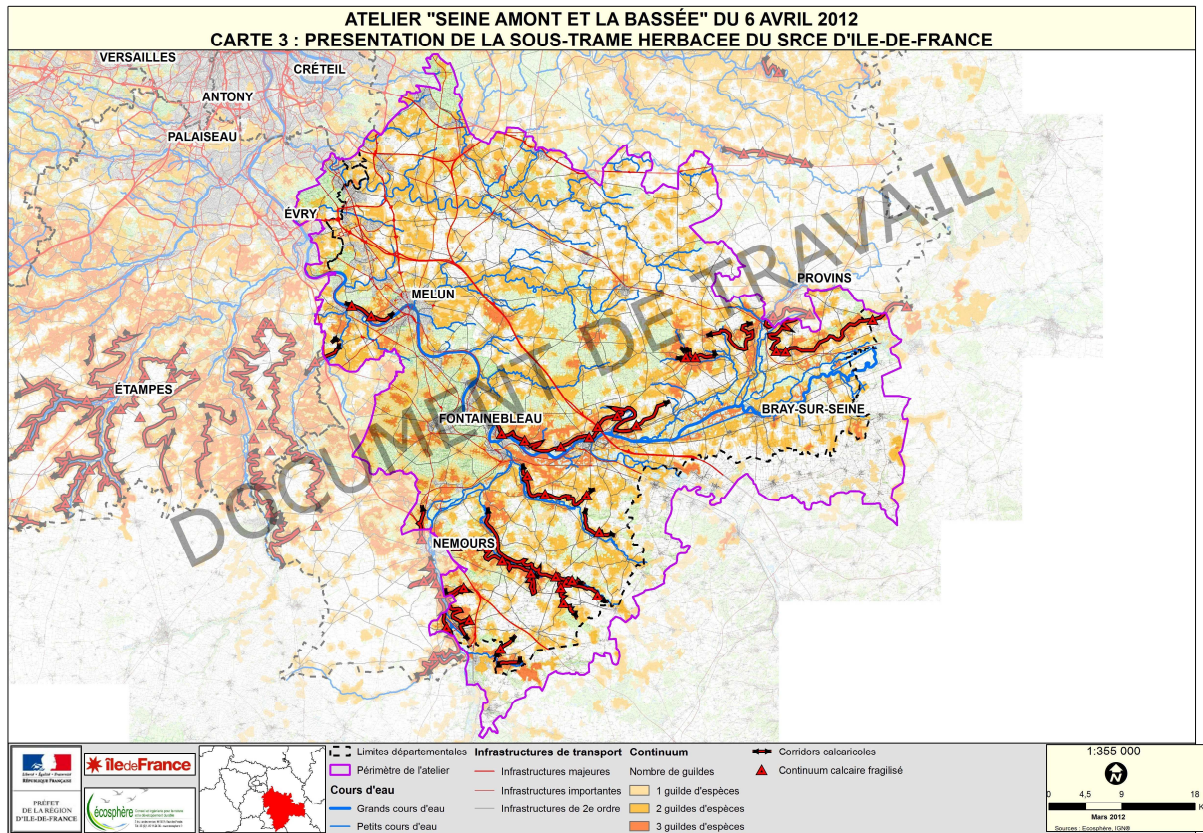
Rougeau et la forêt de Bréviande, que des oiseaux migrateurs, des vanneaux huppés en particulier, viennent régulièrement sur cette zone là. Or, le corridor que vous avez dessiné, c'est un peu embêtant parce qu'on a l'impression qu'il se tord dû à l'urbanisation future. Donc ça nous gêne si vous voulez. Ici vous avez une zone blanche, le corridor fait un drôle de virage mais les animaux traversent tout droit.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Vous parlez du vanneau huppé mais ce n'est pas du tout une espèce forestière, nous sommes ici dans la sous-trame forestière.

Florent HEITZ, association ARNASSEN : On en parlera après ?

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Exactement, c'est une parfaite transition.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Il y a toujours cette problématique de mélange des genres qui fait que la carte est difficilement lisible. D'autant plus lorsqu'il y a un groupe spécifique aux pelouses calcaires et pas aux autres milieux. En forêt de Fontainebleau on va se retrouver avec des sites favorables aux espèces des pelouses calcaires et en effet les landes acides. Ça aurait été bien que dans la légende, ou alors sur des cartes différentes, on puisse les distinguer. Parce que là ça rend la carte totalement illisible puisqu'on mélange des choses qui ne se mélangent pas, ce qui fait que la carte n'est plus vraiment interprétable. D'autant que dans la conception de la carte la couche géologique a été utilisée, donc ce serait plus facile.

En outre il y a des zones avec des petits triangles, les « continuums calcaires fragilisés », où à certains endroits on se demande ce qui fait que ce continuum est fragilisé à cet endroit là. On comprend quand il y a une route ou une ville, mais il y a des endroits où il n'y a ni l'un ni l'autre et on ne comprend pas pourquoi ça s'arrête.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour votre intervention, on va vous apporter quelques éléments de réponse, d'abord sur le premier point de lisibilité que vous soulevez, et ensuite sur le positionnement des symboles, quand il n'y aurait ni route ni obstacle urbain.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Christophe je te rappelle que ce n'est pas simplement la disponibilité en habitat qui est représentée sur ces cartes, c'est la capacité à se disperser. Donc les milieux calcaires ne constituent pas forcément des obstacles pour les autres espèces de milieux herbacés, peut-être pour espèces de milieux plus humides. Et inversement les espèces de milieux calcaires

peuvent emprunter toutes sortes de trames herbacées, potentiellement pour se disperser, du moins je pense que c'est ce qu'en a conclu le bureau d'études.

Pour la seconde question, l'interruption des corridors en général résulte de leur emboisement. Par contre si tu as, d'après tes connaissances fines, locales, une bonne raison de nous expliquer que ces corridors sont injustement interrompus alors qu'ils ne devraient pas l'être on est prêts à prendre en compte toutes tes recommandations.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, y'a-t-il d'autres remarques sur cette carte ?

Marie-Paule DUFLLOT, Ile-de-France Environnement : Une remarque générale sur les orientations des corridors qui figurent tant sur cette carte là que sur la carte de la sous-trame boisée. C'est essentiellement de l'Est-Ouest. On parlait tout à l'heure de réchauffement climatique, je pense que pour les décideurs il serait bien de leur indiquer les zones possibles, à condition de les aménager et de les préserver de l'urbanisation, qui pourraient permettre des déplacements Nord-Sud.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Si je peux me permettre de rebondir sur votre intervention, on le disait tout à l'heure, ce ne sont pas les cartes finales que l'on va retrouver dans le SRCE, et vous mettez le doigt sur un point très important. Il y a une réflexion qui est en cours actuellement par la maîtrise d'ouvrage et le prestataire Ecosphère pour compléter cette carte est celle de l'existant, par une cartographie de ce qu'il faudrait faire. Là, aujourd'hui, on est plutôt sur des éléments de diagnostic, de constat, mais vous avez parfaitement raison un travail est actuellement en cours pour indiquer ce qu'il faudrait restaurer en complément des corridors existants. Donc on vous remercie pour cette question, est-ce que vous en avez d'autres qui vous viennent ? Relatives à cette carte, ou de façon plus globale aux différents éléments que l'on vous a présentés jusqu'à présent. N'hésitez pas à nous poser des questions ou à nous apporter des éléments d'information.

Marie-Paule DUFLLOT, Ile-de-France Environnement : Tout à l'heure, quand vous nous montriez la zone nord, nord-est, du secteur, on voit quand même qu'il y a des zones qui figurent en orange relativement foncé, donc les espèces sont là. Mais tout à l'heure vous aviez dit que la distance entre deux secteurs était trop importante pour permettre les migrations. Donc ça devrait être éteint depuis longtemps. Donc moi je suis gênée qu'on ne considère pas d'avantage ces secteurs là, sachant que les espèces sont toujours là, donc elles doivent réussir à circuler d'une manière ou d'une autre, et que ce serait peut-être des secteurs aussi pour lesquels il faudrait envisager des circulations.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour votre intervention, on va tout de suite vous donner des éléments de réponse.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci pour cette question. Il y a tout d'abord quelque chose que j'ai un petit peu omis de dire, qui est toujours lié, hélas, à l'échelle de représentation de cette carte ici, c'est que souvent les micro-connexions, liées aux bords de chemins, aux bords de routes, dans ces secteurs là, peuvent souvent permettre aux espèces de diffuser. Donc ce n'est pas un espace globalement connecté, qui ferait une grosse tache orange, mais c'est un ensemble de petites sous-taches.

Après bien sûr Ecosphère n'est pas allé vérifier la présence des trois guildes d'espèces dans chacune de ces petites taches, donc il est possible qu'elles puissent théoriquement accueillir ces trois guildes mais qu'on ne les trouve pas. On a cependant de bonnes raisons de penser qu'elles y sont et qu'elles peuvent diffuser. Mais dans ce travail on voit qu'il y a du jaune ou du orange tout le long des routes ou presque, ils ont été extrêmement précis sur la cartographie grâce à la base de données topographique de l'IGN. On voit que les espèces peuvent diffuser le long des grands axes mais ce

n'est hélas pas visible le long des petites routes grises. Jean-Christophe Kovacs m'avait bien confirmé, je lui avais posé à peu près le même genre de questions que vous pour mieux lire cette carte, et il m'avait expliqué que ça passait mais que ce n'était pas lisible à cette échelle.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Jean-Christophe Kovacs étant le représentant du bureau d'études Ecosphère. Merci, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette carte ?

Bertrand LIENARD, SAN de Sénart : Je pense qu'on va revenir sur cette question des échelles mais je pose ma question quand même. C'est-à-dire que notamment sur la vallée de l'Yerres on est quasiment en continuité orange, et pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de continuité qui apparaît à cet endroit là ?

Et du coup ces questions d'échelle. Au final on aura des cartes beaucoup plus précises, mais est-ce qu'on sera concertés sur ces échelles là ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je vais répondre très rapidement à la première question qui est liée à celle de Christophe tout à l'heure. Les seuls corridors qui sont représentés sur cette carte sont les corridors calcaires, calcaricoles. Donc là, du coup, on voit très clairement un corridor, c'est vrai que peut-être deux cartes auraient été souhaitables, ou peut-être deux couleurs de corridors. Ça n'a pas été fait pour l'instant mais ça peut faire partie des recommandations pour le rendu cartographique.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Concernant la suite des travaux sur les cartes, ce temps intermédiaire nous permettra déjà de travailler et d'affiner la représentation, et de faire des choix aussi, de modes de représentation. Il n'y aura pas d'autres ateliers de ce type pour travailler sur les cartes. En revanche une cartographie plus avancée et plus synthétique, puisque là on a décortiqué par sous-trames, sera présentée dans d'autres contextes, probablement lors des ateliers thématiques. On donnera alors en partie, parce qu'on aura avancé d'ici là, cette restitution plus fine. Et surtout il y aura un temps d'information et de consultation officiel qui durera trois mois, comme le prévoient les textes, et qui sera le temps de cette consultation que vous évoquez. Mais il n'y aura pas d'autres ateliers techniques de travail, intermédiaires, sur la cartographie strictement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Et cette phase officielle de consultation est à priori prévue pour l'automne 2012, quelques mois donc pour que le travail soit plus avancé. Voilà, on va prendre votre intervention.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Au niveau des guildes, est-ce qu'il faut que toutes les espèces de la guildes passent, ou soient présentes, ou est-ce que juste une espèce doit être présente pour pouvoir considérer le passage ? Je pense à ça notamment sur la forêt de Fontainebleau où tu nous as cité des lapins tout à l'heure. Le lapin est devenu très, très rare en forêt de Fontainebleau, c'est pour ça que je m'interroge. Est-ce qu'on prend l'ensemble des espèces de la guildes ou une seule ?

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, on va tout de suite vous préciser comment ces guildes sont travaillées.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci, ça me permet de faire un petit rappel, de réexpliquer un petit peu mieux la méthodologie, parce que c'est vrai qu'elle est assez complexe et du coup pas toujours compréhensible. Déjà, pour ce qui est des continuums calcaires il y a une seule espèce qui est prise en compte pour les corridors, vu qu'il n'y a qu'une seule guildes calcaire, les papillons des pelouses calcaires. Pour ce qui est des autres milieux herbacés, notamment la forêt de Fontainebleau, vous

voyez que là où c'est connecté par un jaune pâle il n'y a potentiellement qu'une guilde d'espèces qui passe. La carte ne permet pas de savoir si c'est plutôt le lapin. Alors ça sera peut-être plutôt le lapin dans les plaines agricoles, et dans la forêt de Fontainebleau ça sera peut-être plutôt la coronelle. Il n'y a pas beaucoup de coronelles, mais un autre type de reptile, un autre serpent par exemple. Donc là ça sera peut-être la seule guilde d'espèces qui passe d'un milieu herbacé à un autre. Seulement, là où les trois guildes pourront se disperser ça sera les zones rouges, plus sombres. Est-ce que c'est clair comme ça ? Est-ce que ça répond à ta question ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Non, parce que là où il a les trois guildes, est-ce que cela veut dire que l'ensemble des espèces contenues dans chacune des trois guildes est présent ? Ou bien est-ce qu'il y a au moins une des espèces de chacune des trois guildes qui est présente ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Cela veut dire qu'il y a au moins une espèce de chacune des trois guildes qui est présente.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Est-ce qu'on a épuisé vos questions sur cette carte ? Ou est-ce que vous avez d'autres interventions ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Justement, il n'y a qu'une seule guilde qui a été prise pour les trames calcaires ? On n'a pas pris en compte dans ce cas là la trame de petits mammifères ? Ce n'est pas une quatrième guilde, c'est une guilde en plus, c'est ça ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : C'est en plus.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Peut-être juste une précision, parce que je vois peu d'entre vous prendre des notes sur les post-it. Dans les autres ateliers c'était très riche, c'est vraiment la meilleure manière pour qu'on prenne en compte vos remarques sur les cartes, c'est ça qui est directement transmis au bureau d'études, le temps du compte-rendu est plus long. Donc si vous avez des questions, s'il y a des choses que vous voulez voir pris en compte le plus rapidement possible n'hésitez pas à utiliser ces post-it.

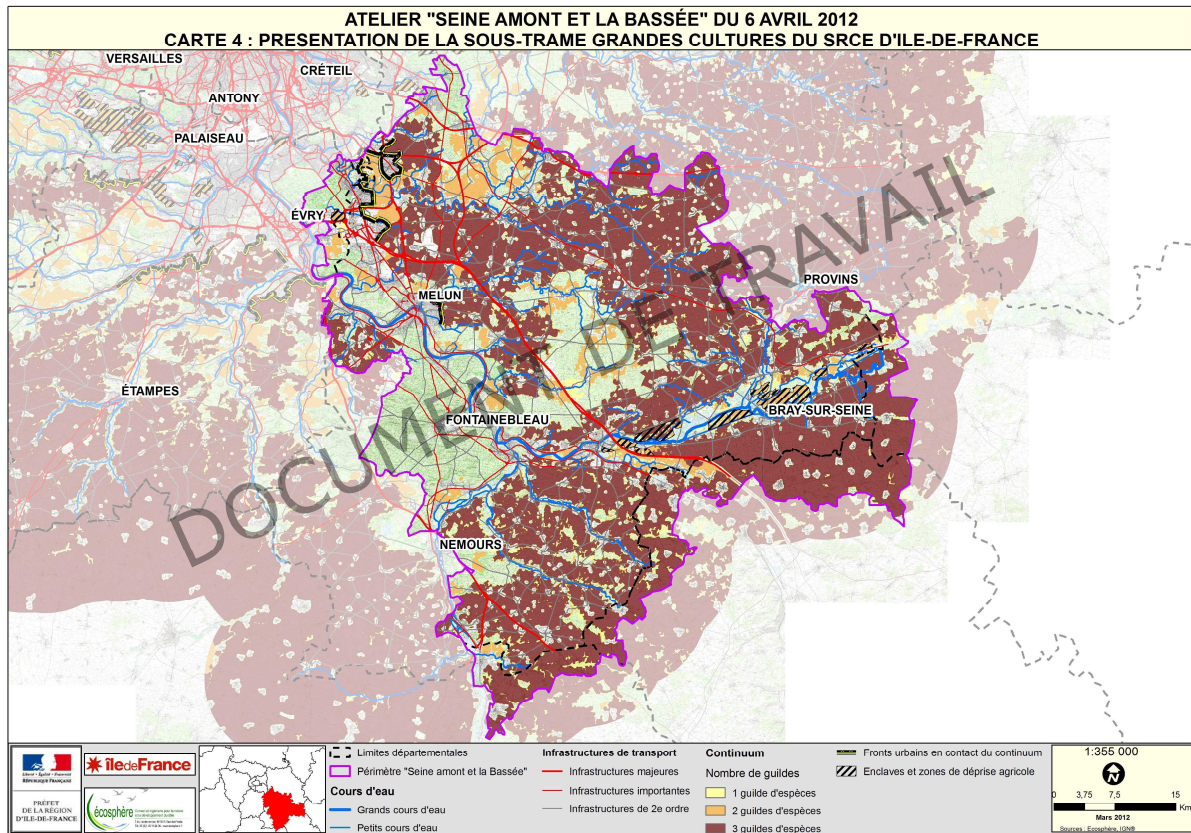
Peut-être une intervention sur cette carte avant qu'on ne continue ?

Marie-Paule DUFLLOT, Ile-de-France Environnement : Est-ce que sur internet on peut accéder à ces cartes là au 1/100 000^{ième} ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Les cartes qui vont être mises à la disposition des participants aux ateliers sont celles que vous avez sous les yeux, à l'échelle que vous avez. Il n'y aura pas de production différente, à ce stade.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Mais effectivement, plus tard, les cartes seront présentées dans le SRCE au 1/100 000^{ième}.

Echanges relatifs à la sous-trame grandes cultures



Marie-Pierre PINON, Agence de l'eau Seine-Normandie : J'ai plusieurs questions. La première, dans le cadre des SRCE entre régions il y a des notions de cohérence. Or l'Île-de-France est la seule à présenter une sous-trame agricole, comment est-ce que cela va se faire ?

Deuxième, pourquoi est-ce qu'un territoire agricole apparaît ? Et surtout, j'ai bien compris l'enjeu espace, la guildes 3 est principalement constituée d'insectes et dans le cadre de la production en tout cas de cette région là on utilise beaucoup d'insecticides. Je trouve qu'il y a peu de cohérence, sachant que la politique agricole appliquée en termes de réduction d'intrants notamment de traitements phytosanitaires n'est pas très forte en Île-de-France, surtout en Seine-et-Marne, à l'heure actuelle. En tout cas les débats politiques sont assez forts là-dessus. Donc je ne trouve pas de cohérence sur ce territoire là.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour vos interventions, on va vous donner une réponse sur la première question, sur la cohérence avec les régions voisines, sachant que l'Île-de-France est la seule à avoir cette sous-trame.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Alors en fait les préconisations nationales pour la définition des sous-trames restent extrêmement larges. Il appartient à chaque région de définir sa propre méthodologie. Donc on verra apparaître des sous-trames par exemple dans les zones de montagne, ou des sous-trames littorales qu'évidemment nous n'avons pas, mais qui peuvent se raccrocher aux catégories de sous-trames plus larges telles que nous les avons retenues, la sous-trame grandes cultures pouvant tout à fait être rattachée à des sous-trames

de milieux ouverts, et pour nous en Ile-de-France c'est ce qui se passe. C'est-à-dire qu'il y a peut-être un moment où, dans un objectif de cohérence interrégionale, la sous-trame herbacée et la sous-trame grandes cultures pourront peut-être associées. Du moment qu'on a la possibilité de rentrer dans les trois ou quatre grandes catégories proposées par l'échelon national, il n'y a pas de difficulté sur cette question. Ça va rentrer dans une grande famille de sous-trames. Sur cet enjeu de cohérence je pense qu'il n'y a pas de difficulté.

Sur le choix même, sur le fondement scientifique du choix de la sous-trame agricole, vous avez évoqué les insectes, il y en a d'autres. On sait que certaines pratiques sont contraires au maintien d'un certain nombre notamment d'insectes, c'est vrai, vous avez raison. En revanche on sait aussi qu'on a des leviers importants, et que finalement la marge de progrès est immense, c'est ce que disait Maxime. Avec finalement peu d'efforts, ou en tout cas des changements de pratique, qui sont possibles, et dont on sait que certains sont déjà accessibles et pratiqués, on peut modifier des choses. Sur ce point nous touchons au volet qu'on n'a pas beaucoup développé ce matin, qui est le plan d'action. Sur les mesures de gestion, sur les pratiques culturales, c'est là qu'il y a un enjeu fort. Et c'est là, il me semble, que c'était très important, c'est la raison pour laquelle cette sous-trame a été retenue. De même qu'on va parler aussi de continuité, de trame verte et bleue, en milieu urbain. Or on peut considérer que dans un milieu complètement artificialisé on pourrait dire « il n'y a plus rien à faire ». Non, là aussi il y a des marges de progrès qui sont immenses avec quelque fois un faible investissement, pas forcément financier, mais en tout cas dans les pratiques.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Pour vous répondre sur les insectes, les pesticides et les traitements phytosanitaires, tout simplement ces données ne sont pas disponibles, ne sont pas diffusables au public, donc nous n'avons pas pu les utiliser, elles n'ont pas pu être utilisées pour les cartographies, donc c'est purement théorique, c'est de l'occupation potentielle et de la dispersion potentielle, mais sans du tout prendre en compte les traitements phytosanitaires.

Comme vous le rappelait Caroline, les choses progressent. L'Europe vient de débloquer une petite enveloppe de 4 millions d'euros sur 5 ans pour promouvoir la culture biologique. Donc il y a quand même des choses qui progressent dans ce domaine là. Les agriculteurs ont une mentalité qui évolue, maintenant que les écologistes ne s'opposent plus frontalement à eux mais essaient d'accompagner les changements en douceur, on voit que ça commence à porter ses fruits. Le SRCE c'est de la continuité écologique, mais c'est également de la continuité relationnelle entre acteurs. C'est notamment un sujet qu'on travaille particulièrement à Natureparif, et voilà, on espère vraiment progresser au maximum là-dessus.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci.

Isabelle Poulet, DRIAAF : Pour compléter la réponse qui vient de vous être apportée par Caroline et Maxime sur l'intérêt ou pas d'intégrer cette trame grandes cultures, Caroline a fait référence aux actions qui vont être développées dans le plan d'actions vis-à-vis des pratiques et des agriculteurs, je voulais compléter aussi en signifiant notre intérêt à faire de la sensibilisation auprès des aménageurs. Et le fait que cette trame existe en Ile-de-France est peut-être aussi un moyen supplémentaire de sensibiliser ceux qui ont la responsabilité de l'aménagement du territoire à la prise en compte de ces espaces agricoles. Ce sont des espaces de production, économiques, certes, mais aussi d'intérêt plus global. Voilà, cela marque selon moi l'intérêt d'intégrer cette trame dans le SRCE.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Dans ce cas là ce serait quand même important d'insister sur le caractère théorique de la répartition, parce que sur les autres vous indiquez que c'était lié à des données. Or là comme c'est, en effet, un peu des cartes de constat on a

l'impression que tout va bien dans le meilleur des mondes. Je pense qu'il faut insister sur ce côté théorique.

A l'est d'Evry, et au nord-est de Melun, il y a deux choses qui me paraissent un peu incohérentes. Deux couleurs qui se voient, et pourtant qui se touchent. Comment est-ce que c'est faisable ? *[Montre sur la carte]* Donc voilà, a priori c'est ici, vous avez du jaune ici, et juste en dessous du marron. Donc comment est-ce que les couleurs cohabitent alors qu'ailleurs c'est considéré comme une continuité ?

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci de nous interpeler sur ce sujet.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je pense que là c'est vraiment lié à la connaissance naturaliste et à l'absence de nidification des busards à ces endroits là. Ça sera vérifié auprès du bureau d'études, c'est une bonne remarque effectivement. Ce n'est intuitif ici de comprendre pourquoi il y a une interruption. C'est probablement également la proximité des fronts urbains qui limite la colonisation de certaines espèces, comme les busards, toujours. Ça ne veut pas dire que les busards ne peuvent pas passer, c'est la grande différence avec les autres cartes, les busards peuvent passer, en migration, en hivernage, ils ne peuvent juste, à priori, pas se reproduire. C'était très intéressant d'intégrer cette sous-trame mais elle a une méthodologie un petit peu différente des autres, et ça sera précisé, il faudra vraiment insister là-dessus, merci.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci effectivement, peut-être pour compléter, pour réagir sur ce que vous indiquez, la nécessité de prendre des précautions méthodologiques dans la présentation de ces cartes. Là on travaille vraiment sur des cartes. Le SRCE ça sera des cartes, et du texte, il y a de nombreuses parties de ce schéma qui permettront d'expliquer la méthode, de nuancer, voire de souligner des choses qui ne pourraient pas être cartographiées en raison de l'échelle ou de contraintes techniques.

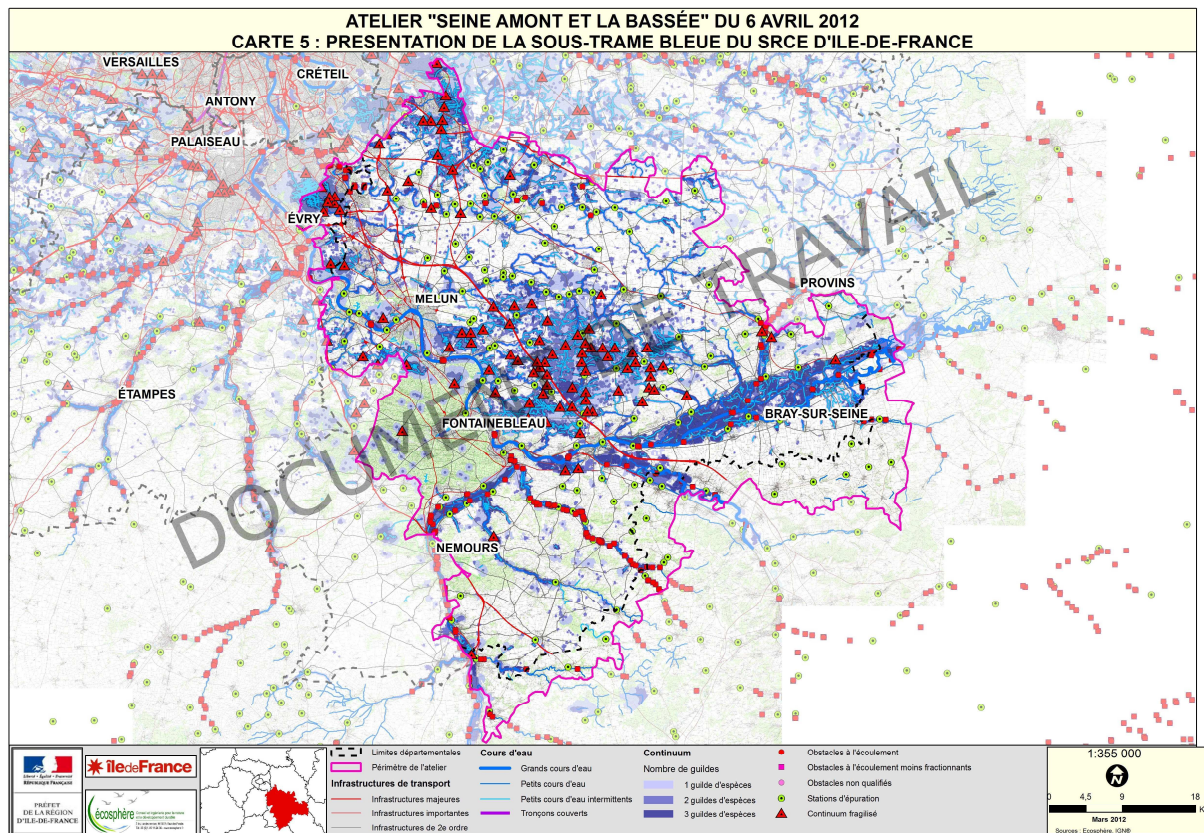
Marylène VERGNOL, Conseil général de Seine-et-Marne : Je ne comprends l'absence du « front urbain en contact du continuum » au nord de Melun. On l'a sur notre carte ici, et puis de nouveau ici. *[Montre sur la carte]* Or quand on est au nord de Melun, sur cet axe là, je pense que ça pourrait au moins être figuré.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette remarque, ça fait partie des choses qu'on liste, qu'on entend, de façon à les communiquer au bureau d'études dans les jours qui viennent de façon à éventuellement les modifier. Est-ce que vous avez d'autres interventions ? Est-ce que vous souhaitez à nouveau approfondir certains points de la méthode, soit nous faire part, comme cela vient d'être fait, de propositions de modification sur le contenu de cette carte, voire de remarques sur sa forme.

Florent HEITZ, association ARNASSEN : Une question concernant la précarité et l'agriculture pratiquée dans les zones jaune clair. Est-ce que la non présence des trois guildes ne serait pas due justement à cette agriculture intensive ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Non, c'est vraiment une question d'enclavement, et donc de surface disponible, ce n'est pas une question de pratiques. Encore une fois les couleurs sur cette trame n'apportent pas forcément d'enjeux réels en termes de biodiversité, c'est pour ça qu'elles sont un petit peu difficiles à interpréter.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Marie-Pierre PINON, Agence de l'eau Seine-Normandie : Concernant les compléments d'information sur l'Orvanne, effectivement il doit y avoir des obstacles qui doivent être référencés. Et sinon prenez contact avec la fédération de pêche de Seine-et-Marne, ils ont été opérateurs Natura 2000 sur le Lunain et le Loing et donc ils ont cartographié une partie du bocage. Sinon pour tout ce qui est obstacle à la continuité on a un travail de cartographie qui a été fait dans le cadre du SDVP, donc les cartes sont téléchargeables sur le site du SDVP 77.

Et après c'est un complément sur la légende, quand vous mettez « obstacle à l'écoulement », j'aurais préféré voir « obstacle à la continuité ». Après je ne sais pas comment vous qualifiez l'obstacle moins fractionnant, c'est une question de hauteur de chute, ou autre ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : On considère que les poissons peuvent passer, ce sont souvent des obstacles de très faible hauteur, mais ça génère un grand stress. Ça peut même parfois être la présence de passes à poissons, tout simplement ça va générer un grand temps d'attente devant l'obstacle, une longue hésitation à passer, ce qui les rend plus vulnérables aux prédateurs avec une grande déperdition d'énergie.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Est-ce que d'autres souhaiteraient intervenir ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Toujours sur l'aspect des platières, j'ai bien entendu la remarque, si ce n'est que ce sont des milieux qui à la moindre pluie se mettent en eaux donc il n'y a pas vraiment de phénomène de tous les cinq ans. Dès qu'on a une grosse pluie les

platières se mettent en connexion d'elles-mêmes, et donc pour moi c'est largement sous-évalué au niveau de la forêt domaniale de Fontainebleau, d'autant que, certes il n'y a aucun inventaire de mares, mais on sait que ça se compte en plusieurs centaines, voire en plusieurs milliers. Donc il y a vraiment un problème de sous-évaluation en matière de circulation.

L'autre point c'est sur les continuums fragilisés. Il y a deux choses. D'une part un problème de cohérence puisque sur la carte de la forêt on signale des zones d'écrasements d'une façon différente des ruptures de continuité, puisqu'on met un animal avec une petite croix dessus. Et là on le met comme si c'était une rupture de continuité alors qu'on n'a dans le même temps pas de continuités de tracées. Donc c'est un petit peu délicat par rapport à la cohérence des autres cartes. On ne trace pas de continuités, mais on a des obstacles à la continuité. Et justement il y en a tout un tas qui ont été mis sur Villefermoy, et puis il n'y en a quasiment pas ailleurs. Donc je veux bien que vous ayez pris connaissance des points d'écrasements, mais à ma connaissance ce qu'on peut supposer sur Villefermoy on peut le supposer à beaucoup d'autres endroits.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces interventions, on va prendre en note ces remarques pour les examiner plus en détail.

Guy LARGILLIERE, association Environnement bocage gâtinais : J'ai appris qu'à Thoury-Férottes récemment il y a eu une enquête publique sur l'Orvanne pour libérer les cours d'eau. Je n'ai pas pu y aller personnellement mais il y a eu quelqu'un de chez nous, de l'association Environnement bocage gâtinais, mais je voulais savoir si vous allez suivre ça pour remettre à jour les cartes.

Marie-Paule DUFLLOT, Ile-de-France Environnement : Un élément de réponse, en Seine-et-Marne ça fait plusieurs fois que passent des sujets d'ouvrages sur des petits barrages qui sont abandonnés, qui sont démolis pour permettre une meilleure circulation des poissons. Ce sujet a été abordé de nombreuses fois sur des petites rivières du sud en particulier.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces précisions, le travail est en cours actuellement. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette carte ? Encore une fois je vous le répète, la forme, le fond ...

Marie-Pierre PINON, Agence de l'eau Seine-Normandie : Concernant l'échelle, je sais que ça a déjà été discuté beaucoup, mais j'ai du mal à voir si l'ensemble du réseau hydrographique est retenu, ou est ce qu'il y a des coupures ponctuellement en fonction de la présence des guildes ? Est-ce que vous avez la réponse, vous zoomez en fait ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : On n'a pas vraiment de réponse sur ces points là, ce n'est pas facile. Par contre votre question me rappelle quelque chose dont j'ai oublié de parler. Pas en termes de continuité longitudinale, mais en termes de continuité latérale qui est également un des objectifs du SRCE pour les cours d'eau. Donc pour cela, ce n'est pas du tout rendu sur les cartes, on ne peut absolument pas voir, il y a notamment un problème d'échelle mais également un problème de base de données, de connaissances. Les suivis sont en cours actuellement par l'IAU qui fait une cartographie des berges des voies navigables, parce qu'on prend les photos depuis les bateaux pour l'instant et donc là on a vraiment un gros manque en ce qui concerne les connaissances et la cartographie des connexions latérales en Ile-de-France sur nos cours d'eau. Ensuite, pour répondre à votre question il faudra vraiment la poser à Ecosphère, je suis désolé.

Stanislas LAMARCHE, ONEMA : Je crois qu'il faut une cohérence aussi avec le SDAGE, et notamment un travail qui est fait au niveau des SAGE pour les connexions des zones humides, et là il y a un travail à faire important.

Je voudrais rajouter, à propos, si on prend les amphibiens. Si on veut un schéma très ambitieux, est-ce qu'on superpose toutes les cartes, par exemple une population relictuelle de sonneurs à ventre jaune de Montgé, vallée du Petit Morin, est-ce que cette population peut rejoindre par exemple la petite population relictuelle qu'on a au sud du département, à mon avis c'est impossible. Et la véritable ambition de ce travail là c'est de faire en sorte que les amphibiens, le sonneur, puissent rejoindre des populations du sud du département alors qu'il se trouve plutôt au nord-est.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors peut-être, pour mémoire, sur le lien avec le SDAGE, on peut souligner que d'un point de vue ne serait-ce que réglementaire c'est une proximité très, très forte des documents, et ensuite je ne sais pas si vous vouliez répondre sur le deuxième aspect de cette intervention ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Un tout petit complément de réponse, le SRCE ne s'arrête pas à la région, donc les populations de sonneurs du sud du département vont peut-être être connectées à d'autres micro-populations de l'Aube, celles du nord du département avec d'autres micro-populations de la Marne, il peut même y avoir une continuité à l'extérieure de la région, c'est ça que je veux rappeler. Evidemment, à terme, il serait souhaitable de voir connectées les populations du sud et du nord du département, c'est possible, on ne peut pas non plus faire des miracles si les distances sont trop grandes. Après il y a peut-être des populations de sonneurs qui ne sont pas connues entre les deux qui peuvent jouer le rôle de connexions. En vallée du Petit Morin on a par exemple eu connaissance récemment de nouvelles micro-populations qu'on ne connaissait pas du tout, chez des particuliers, dans des jardins, ça peut se produire assez fréquemment. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous, pour l'enjeu, sur la capacité de déplacement.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Je profite de la présence d'une représentante de l'agence de l'eau pour renouveler ma demande sur les stations d'épuration pour pouvoir les cataloguer et ainsi voir celles qui seront plus bloquantes en termes de continuités écologiques et celles qui le seront moins parce qu'en bon état.

Et la deuxième chose, justement pour faire référence au SDAGE et à la directive cadre sur l'eau, c'est un petit peu dommage de voir la Seine canalisée, on sait qu'il y a une grosse perte de fonctionnalité, de la voir là en parfait état et comme corridor parfaitement fonctionnel.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je ne sais pas s'il y a des réactions par rapport à cette intervention ? Pour compléter ou apporter des éléments de réponse. Si ce n'est pas le cas est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette sous-trame bleue ?

Marie-Paule DUFLOT, Ile-de-France Environnement : Suite à l'interrogation de nombreuses associations du secteur, y compris sur tout l'Ile-de-France, je voudrais attirer l'attention sur la protection de la Bassée qui est une zone d'intérêt naturel assez extraordinaire et sur les deux projets de bassin et de canal à grand gabarit pour lesquels on se soucie beaucoup sur la préservation des continuités et puis sur l'intérêt même de ces projets.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci de cette intervention, on enregistre ce souci, ce point de vigilance que vous évoquez. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la sous-trame bleue ?

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Est-ce que vous pouvez nous rappeler les trois guildes puisque j'ai l'impression qu'il y a une incohérence, que les guildes n'ont pas la même vocation. C'est-à-dire qu'il y a des guildes pour les écosystèmes linéaires, et il y en a qui sont pour les écosystèmes latéraux, voire isolés, et au final on considère comme fonctionnels les endroits où il n'y a qu'une seule guildes.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Ce sont deux guildes de libellules et une guilde d'amphibiens pour ce qui est des couleurs, 1, 2, 3 guildes d'espèces. Ensuite la guilde des poissons ne concerne que les poissons et du coup n'est pas incluse dans ces colorations.

Christophe PARISOT, Seine-et-Marne Environnement : Il y a deux guildes zones humides et deux guildes cours d'eau ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : On dirait bien.

Participants

PINON	Marie-Pierre	Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	pinon.marie-pierre@aesn.fr
LARGILLIERE	Guy	Association Environnement Bocage gatinais	guylargilliere.lamal@wanadoo.fr
DUFLOT	Marie-Paule	Association Nature Environnement 77	ne77@orange.fr
HEITZ	Marie-Odile	Association pour la Reconnaissance de Noisement, l'Aménagement de son Site et la Sauvegarde de son Environnement Naturel (ARNASSEN)	florent.heitz@orange.fr
HEITZ	Florent	Association pour la Reconnaissance de Noisement, l'Aménagement de son Site et la Sauvegarde de son Environnement Naturel (ARNASSEN)	florent.heitz@orange.fr
PARISOT	Christophe	Association Seine-et-Marne Environnement (77)	direction@me77.fr ; cp@maisondelenvironnement.org
LAPORTE	Marc	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre (CRPF)	marc.laporte@crpf.fr
CHAMBAUT	Sophie	Communauté de Communes DEUX FLEUVES	cc2f@cc-deuxfleuves.fr
CHEYSSOU	Mélanie	Commune COMBS LA VILLE	melanie.cheyssou@mairie-combs-la-ville.fr
BERNARD	Jean-Jacques	Commune ESMANS	mairie.de.esmans@wanadoo.fr
VERGNOL	Marylène	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	marylene.vergnol@cg77.fr
BONIS	François	Conseil régional d'Ile-de-France	francois.bonis@iledefrance.fr
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	helene.colas@iledefrance.fr
ROUILLY	Fabien	Conseil régional d'Ile-de-France	fabien.rouilly@iledefrance.fr
RODDE	Roland	Direction départementale des territoires de	<a 140="" 43="" 879="" 966"="" data-label="Page-Footer" href="mailto:roland.rodde@seine-</td> </tr> </table> </div> <div data-bbox=">  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE</p>

		Seine-et-Marne (DDT 77)	et-marne.gouv.fr
POULET	Isabelle	Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAIF)	isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr
VENDRYES	Caroline	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE) - Service Nature, Paysage et Ressources (SNPR)	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
GASCHET	Elodie	Entreprise Agence E.U Créal	elodiegaschet@live.fr
MURE	Marie-Lou	Entreprise Agence E.U Créal	elodiegaschet@live.fr
MESKEL	Thibault	Entreprise Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)	thibaut.meskel@aprr.fr
BOUQUET	Xavier	Entreprise Lafarge	xavier.bouquet@lafarge.com
MOULIN	Camille	Entreprise Lafarge	camille.moulin@fr.lafarge.com
AUGE	Arnaud	Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77)	a.auge@fdc77.fr ; contact@fdc77.fr
BENOIT	Laurence	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) du Montois	laurence.benoit.bazoches@wanadoo.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr
LAMARCHE	Stanislas	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	stanislas.lamarche@onema.fr
JACOBEE	Franck	Office National des Forêts (ONF)	franck.jacobee@onf.fr
BENOIT	Guillaume	Ports de Paris	guillaume.benoit@paris-ports.fr
BADUEL	Romain	RCT	r.baduel@rct-territoires.com
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
LESSARD	Laurence	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	laurence.lessard@rte-france.com

MATHE	Emmanuel	Syndicat agricole du canton de Montereau	emmanuel.mathe@wanadoo.fr
LIENARD	Bertrand	Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Sénart	b.lienard@san-senart.fr
FREBOURG	Fabrice	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	ffrebourg@gsm-granulats.fr
FAVIER	Pascal	Voies Navigables de France (VNF)	pascal.favier@developpement-durable.gouv.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche,
- Natureparif, l'agence régionale pour la biodiversité et la nature en Ile-de-France,
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.